



BIOBURSA VAC PLUS

VACCIN VIVANT ATTÉNUÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA BURSITE INFECTIEUSE AVIAIRE (MALADIE DE GUMBORO) - SOUCHE LUKERT

LYOPHILISAT POUR SUSPENSION ORALE.

COMPOSITION

CHAQUE DOSE DU VACCIN CONTIENT :

PRINCIPE ACTIF :

Virus vivant atténué de la Bursite infectieuse aviaire, souche « Lukert »
(Souche intermédiaire plus) : **Min 10^{3.0} Max 10^{5.5} DIO₅₀.**

EXCIPIENTS :

Polypeptone, au maximum	0,055 mg
Phosphate disodique, au maximum	0,0309 mg
Acide citrique, au maximum	0,0027mg

INDICATIONS

Immunisation active de l'espèce poule contre la Bursite infectieuse aviaire (maladie de Gumboro).

La souche du vaccin BIOBURSA VAC PLUS est une souche intermédiaire plus qui induit une immunité active chez le poulet à partir du 14^{ème} jour d'âge.

CONTRE-INDICATIONS

Les oiseaux malades doivent être exclus de la vaccination ;
Eviter de vacciner pendant la période de ponte.

MISES EN GARDE PARTICULIÈRES À CHAQUE ESPÈCE CIBLE

- Ne pas vacciner les oiseaux malades.
- Ne pas vacciner les oiseaux âgés de moins de 14 jours
- Vacciner d'emblée tous les oiseaux du troupeau
- Éviter de stresser les oiseaux avant et après la vaccination.
- Le virus vaccinal de la Bursite infectieuse peut se propager des sujets vaccinés aux oiseaux non vaccinés, il est donc recommandé d'éviter la vaccination d'élevages en contact ou voisins d'animaux non vaccinés.
- Ne pas mélanger **BIOBURSA VAC PLUS** avec d'autres vaccins ou d'autres produits médicamenteux.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI CHEZ L'ANIMAL

- Ne vacciner que des oiseaux en bonne santé.
- Le vaccin doit être utilisé immédiatement après sa reconstitution.
- Respecter les conditions habituelles d'asepsie.
- Ne pas utiliser du matériel stérilisé par des produits chimiques.
- Ne pas exposer le vaccin reconstitué à la chaleur et/ou à la lumière directe du soleil.
- Ne pas congeler le vaccin reconstitué.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR LA PERSONNE QUI ADMINISTRE LE MÉDICAMENT AUX ANIMAUX

Le virus de la Bursite infectieuse ne s'avère pas présenter un risque pour la santé humaine. Cependant laver et désinfecter les mains et les équipements après vaccination.

AUTRES PRECAUTIONS

Tous les flacons de vaccin non utilisés ou les déchets dérivés de ce médicament doivent être éliminés et détruits.

EFFETS SECONDAIRES

Le vaccin utilisé selon les instructions recommandées n'induit aucun effet secondaire.

UTILISATION EN PERIODE DE PONTE

Ne pas utiliser le vaccin chez les oiseaux en période de ponte.

INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ET AUTRES FORMES D'INTERACTIONS

L'interaction avec le vaccin contre la maladie de Newcastle a été testée. Dans le cadre de ces essais, des poussins âgés de 7 jours ont été vaccinés avec **BIOBURSA VAC PLUS** et avec le vaccin vivant BIOPEST de la maladie de Newcastle 14 jours plus tard.

Les oiseaux vaccinés ont montré une bonne protection contre le virus pathogène de la maladie de Newcastle.

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est associé avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

La présence de désinfectant et/ou d'antiseptiques dans l'eau et le matériel utilisés pour la préparation de la solution vaccinale est incompatible avec une vaccination efficace.

MODE, VOIE (S) D'ADMINISTRATION ET POSOLOGIE

POSOLOGIE USUELLE

Administrer une dose d'au moins $10^{3.0}$ DIE₅₀ par oiseau, à partir du 14ème jour d'âge.

VOIE D'ADMINISTRATION

Le vaccin est administré par voie orale après reconstitution du vaccin lyophilisé selon les modalités décrites ci-dessous.

- La détermination de la date de vaccination dépend de plusieurs facteurs notamment, le taux des anticorps maternels présents chez les poussins, les conditions de l'élevage et la situation sanitaire des poulets.

L'évaluation du taux des anticorps maternels s'avère primordial pour la détermination de l'âge optimal de la vaccination et garantir une bonne immunisation des oiseaux. Pour cela, des tests sérologiques doivent être effectués sur des échantillons prélevés sur la bande à vacciner pour prévoir l'âge de la vaccination.

Chez les poussins, la vaccination peut être faite le 14ème jour en injection unique ou avec rappel selon le statut immunitaire des oiseaux. Au niveau d'un troupeau où le taux des anticorps varie entre les oiseaux, une vaccination au 14ème jour puis rappel après 7 jours.

En général, le programme suivant peut être adopté pour la vaccination du poulet :

- Poulets présentant des niveaux bas d'anticorps maternels : Vaccination unique à 14 jours d'âge.
- Poulets avec des taux d'anticorps maternels élevés : Vaccination au 14ème jour d'âge puis une vaccination rappel au 21ème jour d'âge pour stimuler l'immunité du fait que le taux des anticorps maternels chute significativement à cet âge.
- Poulets ne présentant pas d'anticorps (élevage naïf) : Vaccination au 14ème jour d'âge puis une vaccination rappel au 21ème jour d'âge.

MODE D'ADMINISTRATION

VOIE ORALE PAR INCORPORATION DANS L'EAU DE BOISSON

- L'administration du vaccin dans l'eau de boisson est recommandée dès le 14ème jour d'âge.
- L'eau à utiliser pour l'administration du vaccin doit être dépourvue de toute trace de médicament aseptisant ou désinfectant.
- Les abreuvoirs et les canalisations doivent être nettoyés, bien rincés et en quantité suffisantes pour que tous les poulets puissent boire au même temps.
- Avant vaccination, retirer l'eau de boisson pendant 2 à 3 heures pour stimuler la soif chez les poulets.
- L'eau de reconstitution du vaccin doit être fraîche et propre sans traces de chlore, de détergent ou de tout autre désinfectant.
- Le vaccin est utilisé immédiatement après sa reconstitution, il est distribué dans les abreuvoirs en veillant à ne pas l'exposer à la lumière directe.
- Pour une meilleure stabilité du virus, ajouter à l'eau de boisson du lait écrémé (par exemple 2 à 4 g par litre).
- Avant de procéder à la reconstitution du vaccin :
 - S'assurer que l'eau à utiliser est froide.
 - Déterminer le nombre de doses de vaccin et la quantité d'eau requis en fonction du nombre d'oiseaux à vacciner de façon à ce que la prise dure une à deux heures maximum qui suivent la préparation de la suspension vaccinale.
- Ne pas fractionner le contenu d'un flacon lors de la mise en solution dans l'eau d'abreuvement pour éviter des erreurs de mélange.
- Ouvrir l'ampoule sous l'eau et reconstituer entièrement le vaccin. Veillez à rincer deux fois le flacon et le bouchon et de récupérer tout le contenu dans l'eau de boisson.
- Ajouter du lait écrémé en poudre à la suspension vaccinale reconstituée à raison de 2 à 4 g par litre.
- Préparer uniquement le volume du vaccin à faire administrer dans les deux heures qui suivent le mélange.
- Veuillez à ce que les abreuvoirs ne contiennent que l'eau contenant le vaccin. Si de l'eau est encore présente, vidanger les conduits avant d'administrer le vaccin.
- S'assurer que tous les oiseaux ont bu durant la durée de vaccination et qu'ils n'ont pas accès à de l'eau non traitée.

SURDOSAGE (SYMPTÔMES, CONDUITE D'URGENCE, ANTIDOTES) SI NÉCESSAIRE

L'administration de 10 doses vaccinales entraîne une déplétion lymphocytaire discrète dans la bourse de Fabricius à partir du 14ème jour. Une repopulation de la bourse est observée le 21ème jour post vaccination.

TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

INCOMPATIBILITÉS

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver et transporter le vaccin à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière. Ne pas congeler.

PRÉSENTATION (S):

- Flacons de 200, 500, 1000, 1500, 2000, 2500 doses.
- Boîtes de 10 flacons de 200, 500, 1000, 1500, 2000, 2500 doses

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE LORS DE L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU DE DÉCHETS DÉRIVÉS DE L'UTILISATION DE CES MÉDICAMENTS :

Les flacons sans étiquettes, endommagés ou mal scellés, décolorés avec une consistance modifiée, contenant des particules, périmées ou des restes de vaccin non utilisée 2 heures après l'ouverture, les conditionnements vides et tout reliquats du produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets pharmaceutiques.



**USAGE VÉTÉRINAIRE.
A NE DÉLIVRER
QUE SUR ORDONNANCE.**

SOCIÉTÉ DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES - **BIOPHARMA**



Avenue HASSAN II, CYM - B.P.4569 - Rabat-Akkari. Maroc.



+212 537 693 632 | +212 537 691 689



+212 537 695 053 | +212 537 691 692



info@biopharma.ma



www.biopharma.ma